



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SIMPHANY SA**, 1003 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 11.04.2016
3. Suspension de faillite: 07.06.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.06.2016
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La société a pour but toutes transactions financières de tous ordres, le rapprochement de sociétés en vue de réaliser des contrats de vente et d'achat de produits (commodities) de toute nature et de toute provenance ainsi que la constitution de dossiers pour recherches de financements et mise en place de stratégies en vue de la réalisation de transactions

Office des faillites de Lausanne  
Tél. 021 316 65 04  
1014 Lausanne Adm cant

02884281

